

Séminaire de formation continue de l'ANEAS

Jeudi 21 novembre 2019, à 14h15
HEG, Auditorium 2, 2000 Neuchâtel

INSCRIPTION

Jusqu'au 31 octobre 2019
Dans la limite des places disponibles

Via notre site internet : www.aneas.ch/formation

PRIX

CHF 80.-

CHF 40.- pour les membres de l'ANEAS

IBAN : CH22 0900 0000 2000 9503 6
Compte CCP : 20-9503-6

ANEAS – Case postale – 2000 Neuchâtel
info@aneas.ch / www.aneas.ch



L'ANEAS a le plaisir de vous inviter au séminaire sur le thème de :

L'assurance-chômage, invalidité et la prévoyance professionnelle. Quelle coordination ?

Cette formation sera animée par :

- Monsieur François Wagner, expert fédéral en assurances sociales
- Monsieur Patrick Schneiter, expert fédéral en assurances
- Madame Jacqueline Kucera, Dr ès sc, domaine LPP

Jeudi 21 novembre 2019, à 14h15
HEG, Auditorium 2, 2000 Neuchâtel

Le séminaire sera suivi d'un apéritif

L'entrée est ouverte à tout public

Programme du séminaire – partie I

14h15 Accueil et bienvenue

14h30 Assurance-chômage et assurance-invalidité

Quel est la différence entre l'assurance-chômage et l'assurance-invalidité ? Comment s'articule le concours de droit entre ces deux régimes ?

François Wagner, expert fédéral en assurances sociales

15h30 Pause

15h45 Assurance-invalidité et prévoyance professionnelle d'une personne au chômage

Les « spécialités » de l'invalidité dans le monde de la prévoyance professionnelle. Quelques clichés, la complexité ainsi que la diversité dans ce domaine seront présentées.

Patrick Schneiter, expert fédéral en assurances sociales

16h45 Pause

17h00 Coordination entre les assurances sociales ?

Un accident (AA), suivi d'une maladie grave (AMAL), compliqué par un licenciement (AC), l'invalidité (AI) et le décès. Un cas rare qui dévoile une faille dans la coordination ?

Jacqueline Kucera, Dr ès sc, domaine LPP, membre du comité de l'ANEAS

Programme du séminaire – partie II

18h00 Feedback et questionnaire

18h30 Apéritif et discussion

Assurance-chômage et assurance-invalidité

Quel est la différence entre l'assurance-chômage et l'assurance-invalidité ? Comment s'articule le concours de droit entre ces deux régimes ? Comment s'y prendre lorsqu'on se trouve en fin de droit aux indemnités journalières perte de gain maladie ? Est-il possible de s'inscrire à l'assurance-chômage ? Qu'en est-il si une demande de prestations a été déposée auprès de l'assurance-invalidité ? Ce sont à ces questions que nous tenterons de répondre à l'occasion de cette rencontre.

François Wagner, expert fédéral en assurances sociales, chargé de cours dans le cadre de différentes formations (Brevet RH ou brevet en assurances sociales) et membre honoraire de l'ANEAS. François Wagner est fondateur de son entreprise « Future Consulting » et conseille les assurés et les entreprises.

Assurance-invalidité et prévoyance professionnelle d'une personne au chômage

Les « spécialités » de l'invalidité dans le monde de la prévoyance professionnelle. Quelques clichés, la complexité ainsi que la diversité dans ce domaine seront présentées. Lors de cette conférence, Patrick Schneiter vous présentera le cadre légal de la notion d'invalidité dans le contexte de la prévoyance professionnelle.

Patrick Schneiter, expert fédéral en assurances sociales, est employé de la fondation institution supplétive LPP. Après un parcours atypique, il passe avec succès son brevet fédéral en assurances privées puis son diplôme en assurances sociales. Il occupe actuellement la fonction de responsable régional de l'agence de la Suisse romande, à Lausanne.

La coordination entre les assurances sociales

Un accident (AA), suivi d'une maladie grave (AMAL), compliqué par un licenciement (AC), l'invalidité (AI) et le décès. Un cas rare, qui a impliqué diverses assurances sociales. Va-t-il provoqué une faille dans la coordination entre ces assurances ?

Jacqueline Kucera, Dr ès sc, domaine LPP, a travaillé comme experte dans le domaine de la prévoyance professionnelle à l'Office fédéral des assurances sociales. Elle a acquis le titre de Docteure en sciences sociales à l'Université de Neuchâtel, thématique de la prévoyance vieillesse. Elle occupe actuellement la fonction de spécialiste LPP à la fondation institution supplétive LPP.